

Etoy, le 2 septembre 2022

Aux Municipalités des
56 Communes de la région
Morges-Aubonne-Cossonay

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames, Messieurs les délégué-es du Conseil intercommunal,

Les délégué-es ARASMAC des communes sont convoqué-es en séance ordinaire du Conseil intercommunal

Jeudi 29 septembre 2022 à 20h15
À l'Aula du Collège du Cherrat à Saint-Prex

Ordre du jour :

1. Signature de la liste des présences,
2. Adoption de l'ordre du jour,
3. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC,
4. Adoption des procès-verbaux de la séance du jeudi 16 juin 2022,
5. Préavis N° 4/09.2022 « Création de nouvelles places d'accueil au sein du Réseau AJEMA – ORIF Morges »
6. Préavis N° 5/09.2022 relatif au Budget 2023
7. Préavis N° 6/09.2022 « Demande de crédit complémentaire – Secteur AJEMA et AFJ »
8. Communications du Bureau
9. Communications du Comité de direction ARASMAC,
10. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance).

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les délégué-es, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil intercommunal

Ziba Salangros
Présidente

Isabelle Muller
Secrétaire